

Séance publique du 10 juin 2002

Délibération n° 2002-0636

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux de reconnaissance de construction et de consolidation des galeries - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau a communiqué au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'entretien de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries pour l'année 2003.

Les multiples interventions de moyenne importance à réaliser concerneraient les travaux d'entretien et de construction des galeries souterraines et d'ouvrages annexes.

Ces travaux seraient répartis en trois lots géographiques :

- lot n° 1 : rive gauche de la Saône,
- lot n° 2 : rive droite de la Saône,
- lot n° 3 : toutes les communes sur l'initiative de la direction de l'eau pour des chantiers spécifiques ou renforcer les interventions pour les lots n° 1 et 2.

Ces travaux feraient l'objet de trois marchés séparés à bons de commande sur offres de prix.

Chaque marché pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2003, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005.

Pour chacun de ces trois lots, le montant annuel minimum serait de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC et le montant annuel maximum serait de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC.

Ces travaux seraient financés dans le cadre du budget principal de la Communauté urbaine dans le cadre des programmes de travaux -galeries- à élaborer au titre des autorisations de programmes prévues sur l'opération 0496 pour les exercices 2003, 2004 et 2005.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense annuelle correspondante à engager pour cette opération, estimée à 2000 000 € TTC, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - et prévus pour les exercices 2004 et 2005 au titre des autorisations de programme - fonction 811 - compte 0 231581 - opération 0496.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,